EDPB Support Pool of Experts Programme

Du regard à la donnée. Une sociologie des usages et enjeux des lunettes connectées.

Yann BRUNA

Sociologue, Université Paris-Nanterre

As part of the SPE programme, the EDPB may commission contractors to provide reports and tools on specific topics.

The views expressed in the deliverables are those of their authors and they do not necessarily reflect the official position of the EDPB. The EDPB does not guarantee the accuracy of the information included in the deliverables. Neither the EDPB nor any person acting on the EDPB's behalf may be held responsible for any use that may be made of the information contained in the deliverables.

Some excerpts may be redacted or removed from the deliverables as their publication would undermine the protection of legitimate interests, including, inter alia, the privacy and integrity of an individual regarding the protection of personal data in accordance with Regulation (EU) 2018/1725 and/or the commercial interests of a natural or legal person.

Résumé court

Si les lunettes connectées ont d'abord été présentées par les industriels comme des outils de productivité ou de divertissement mains libres, les usages concrets qui en sont faits révèlent des dynamiques bien plus complexes. En s'appuyant sur une méthodologie qualitative par entretiens, ce rapport propose d'analyser la réception sociale de ces dispositifs et de comprendre dans quelle mesure ils fonctionnent à la fois comme des révélateurs éthiques et des marqueurs de différenciation sociale. Cette recherche sociologique montre que, d'un côté, les lunettes connectées réactivent l'imaginaire panoptique, devenant des instruments d'interveillances, d'anticipation de la déviance et d'administration de la preuve au quotidien. De l'autre, leur maîtrise cognitive et pratique s'avère profondément inégalitaire, illustrant des écarts socio-numériques et faisant ressortir des rapports de pouvoir entre l'« observateur » et « l'observé », quand bien même les deux positions tendent de plus en plus à s'articuler.

Sommaire

1 Introduction 6
2 Méthodologie et terrain d'enquête 9
3 Des lunettes connectées pour quoi faire ? Un panorama des usages 11
3.1 Spontanéité, authenticité et immersion : des lunettes pour capturer le champ de vision 11
3.2 L'économie du contenu numérique « satisfaisant » et du dispositif « optimisé » 12
3.3 Des dispositifs « mains libres », plus proches du corps mais moins intrusifs également ? 13
3.4 Des applications d'accessibilité pour une autonomisation des déficients visuels 14
4 Une acceptabilité située de ces dispositifs de capture 16
4.1 Le monde professionnel à l'épreuve des captures clandestines 16
4.2 Les institutions de contrôle et d'éducation face à l'asymétrie du regard 20
4.3 La captation acceptable : de l'intentionnalité et des lieux du « consentement implicite » 21
5 Des lunettes connectées qui alimentent et matérialisent une judiciarisation du quotidien 24
5.1 Filmer pour administrer la preuve 24
5.2 « Si j'en avais eu… ». Des non-usagers entre résistances et regrets 25
6 Identifier et verbaliser les enjeux éthiques des lunettes : des capacités inégalement distribuées 28
6.1 Une signalétique de la capture largement discutée 28
6.2 Des répondants qui identifient des mésusages et un besoin de régulation 30
6.3 Des inégalités sociales-numériques dans les réceptions et usages des outils 33
7 Conclusion 34
8 Références 36
9 Annexes 38

« Une bonne photographie consiste justement à saisir une personne non pas lorsqu'elle en est consciente, mais lorsqu'elle est la plus naturelle possible. »

Lee Miller, photographe américaine (1907-1977)

1 Introduction

Au cours des dernières décennies, la littérature sociologique a largement documenté le fait que les objets technologiques ne dictent jamais unilatéralement leurs usages (Akrich, 1998 ; Akrich, 1993 ; Jauréguiberry, 2003). La réception sociale d'une innovation est toujours le produit d'une négociation, d'un travail d'appropriation, mais aussi de résistances ancrées dans des structures sociales préexistantes, y compris concernant les technologies de l'information et de la communication (Jauréguiberry et Proulx, 2011). Si les lunettes connectées ont d'abord été présentées par les industriels comme des outils de productivité ou de divertissement mains libres, leur confrontation au corps social révèle en pratique des dynamiques bien plus complexes et – le plus souvent – étroitement liées à la possibilité de capturer des photographies et des vidéos. Par ailleurs, ces objets confirment que l'outillage connecté arrimé à l'individu contemporain se fait aujourd'hui de plus en plus intime, discret et proche du corps (Licoppe, 2012 ; Pharabod et al., 2013 ; Lupton, 2013a). Contrairement au smartphone qui nécessite une manipulation lente et ostensible (i.e. le sortir de la poche puis le déverrouiller et accéder à la fonctionnalité demandée, cadrer pour prendre une photo, etc.), ou à la montre connectée orientée vers la mesure de soi (Pharabod, 2019) ou l'accès aux notifications du smartphone, les lunettes connectées sont aujourd'hui et avant toute autre chose des lunettes. Il s'agit là d'une force du partenariat entre Meta et Ray Ban, destiné à faire oublier l'échec des Google Glass pionnières mais au facteur de forme largement discuté. Les lunettes Meta agrémentent au contraire d'un volet connecté un design déjà établi et accepté, sur lequel le grand nom de l'optique a forgé sa réputation. Aussi discrètes que des lunettes traditionnelles donc, les Meta Ray Ban qui sont pratiquement hégémoniques à l'heure où ces lignes sont écrites, s'ajustent sur le visage, alignant la captation technologique sur le regard même de l'individu. En intégrant un assistant conversationnel « IA » et des fonctions d'enregistrement audio-visuel [1], elles matérialisent une promesse de fluidité informationnelle et de capture d'image « instantanée » en même temps qu'elles suscitent de vives inquiétudes quant à la surveillance latente qu'elles permettent d'exercer sur l'environnement social, notamment après les révélations successives de certaines exploitations problématiques des contenus capturés par les caméras embarquées[2,3]. En effet, par les choix de design dont elles héritent et la discrétion qui les caractérise, les lunettes connectées incarnent de manière paroxystique ces interveillances (Aïm, 2020) ordinaires : elles externalisent la mémoire visuelle et permettent de constituer, à tout moment, une *archive* du quotidien (Keviani *et al*., 2014).

[1] Les fonctions de réalité augmentée sont en cours de déploiement et ne seront proposées au grand public que dans les prochains mois, le premier modèle annoncé est prévu pour l'automne 2026.
[2] https://www.bbc.com/news/articles/c0q33nvj0qpo
[3] https://www.wired.com/story/meta-smart-glasses-face-recognition-nametag-connections/

Les premiers travaux relatifs à ces dispositifs portaient sur la difficile « domestication » des *Google Glass*, marquant des tensions entre innovation, surveillance perçue et marquage social – voire stigmatisation des porteurs[4] (Lupton, 2013b ; Zekany, 2015). Dans la continuité des caméras portées, ces lunettes généreraient des malaises et tensions, notamment auprès des non-usagers qui ne savent pas s'ils sont concrètement filmés et qui jugent les indicateurs visuels (de type LED clignotante) insuffisants (Koelle et Boll, 2019). Les lunettes connectées apparaitraient également comme un prolongement des pratiques de connexion permanente initié par le smartphone. Elles normaliseraient des comportements jugés dangereux ou prohibés et participeraient à rationaliser les transgressions et ambiguïtés normatives dans l'espace public (Kaviani *et al*., 2024). L'étude quantitative australienne menée par Kaviani et son équipe *(ibid.)* distingue les usagers des non-usagers. Les possesseurs y voient un objet utilitaire, un marqueur identitaire qui les assigne à un groupe social plutôt « branché » ou technophile et s'intéressent peu aux dérives envisageables, quand les non-équipés soulèvent avant tout des inquiétudes pour la vie privée face à un dispositif de captation grand public particulièrement difficile à déceler (*ibid*.). Dans la même lignée, une expérimentation menée par Regenbrecht et son équipe (2024) oppose symétriquement les « *have* » et les « *have nots* », les porteurs ayant accès à des informations supplémentaires (notamment vocales, une fois que les lunettes ont « lu » et interprété l'information visuelle), ce qui a peut créer un sentiment de privilège chez les uns, d'exclusion et de « rater quelque chose » chez les autres (*ibid.*).

En-dehors des travaux présentés ci-dessus, la littérature scientifique sur ces technologies encore émergentes auprès du grand public reste superficielle et lacunaire. À ce stade, le principal questionnement issu de ces différentes lectures consiste à comprendre en quoi l'acceptabilité sociale des lunettes connectées se construit dans les interactions entre des porteurs « informés » voire « augmentés » et des non-porteurs qui les « subissent ». En présentant implicitement les adoptants comme de potentiels « espions » à repérer pour s'en protéger, en raison de pratiques isolées répréhensibles[5], des développeurs « en résistance contre toute forme de surveillance technologique » s'inscrivent d'ailleurs dans cette dualité[6]. Mais renvoyer dos à dos ces groupes sociaux n'est pas sans risque d'essentialisation, alors qu'il est nécessaire de les penser dans leur complexité et hétérogénéité. Outre la sociologie des usages, un second pan théorique apparaît donc indispensable pour aborder cet objet connecté ; il concerne les conditions sociales de l'appropriation technologique. Contre le mythe d'une « démocratisation numérique »

[4] Par répercussion des conduites inappropriées de captation vidéo de certains usagers de Google Glass, les porteurs de ces dispositifs connectés étaient parfois appelés les « Glassholes ».
[5] https://www.404media.co/metas-ray-ban-glasses-users-film-and-harass-massage-parlor-workers/
[6] https://www.404media.co/this-app-warns-you-if-someone-is-wearing-smart-glasses-nearby/

homogène, la sociologie des inégalités numériques (Granjon, 2011 ; Pasquier, 2018 ; Brotcorne et Valenduc, 2009) a démontré à de multiples occasions que l'accès à un outil ne garantit nullement la maîtrise de ses enjeux. Les usages restent largement surdéterminés par le volume et la structure d'un capital numérique (Granjon, 2022), pensé comme une sous-composante d'un capital culturel (Bourdieu, 1979). La capacité critique à comprendre, évaluer et manipuler les environnements numériques ou encore la réflexivité face aux collectes algorithmiques et à la gestion des données personnelles demeure inégalement distribuée. La sociologie montre ainsi que les classes sociales disposant d'un capital culturel et scolaire élevé manifestent une plus grande capacité à mettre en mots les paradoxes de ces dispositifs (Granjon, 2022 ; Boyadjian, 2026 ; Balleys et al., 2018), à en anticiper les dérives et à rationaliser leurs propres pratiques d'auto-limitation, de déconnexion (Jauréguiberry, 2014) ou encore d'optimisation temporelle (Jauréguiberry, 2003). À l'inverse, l'adoption ou le rejet de l'objet par les fractions moins dotées peut s'opérer sur des modes plus intuitifs, subis, dictés par des impératifs professionnels hétéronomes (Granjon, 2009, Pasquier, 2018) ou par la crainte d'une marginalisation (Déage, 2018).

Aussi notre problématique générale ambitionne-t-elle de dépasser la distinction, pas nécessairement obsolète mais quelque peu simplificatrice, entre les adoptants et les autres. Nous cherchons en effet à comprendre dans quelle mesure l'acceptabilité contrastée des lunettes connectées traduit des rapports socialement situés aux technologies de surveillance, à l'exploitation des données qu'elles génèrent et à la protection de la vie privée. Pour restituer la richesse de notre matériau empirique, l'analyse des résultats sera structurée en quatre parties. Nous présenterons d'abord, à partir des discours variés mais rarement dissonants des répondants, un panorama des usages des lunettes connectées et insisterons sur la dimension disruptive du dispositif, qui permettrait entre autres fonctionnalités une capture du regard spontanée et authentique *a contrario* du smartphone. Nous investiguerons dans un deuxième temps la réception sociale de ces dispositifs, à travers la présentation de diverses situations auxquelles les répondants étaient invités à réagir. Nous explorerons ensuite comment, loin d'être un simple outil de divertissement, le dispositif est investi d'une fonction de veille, de sécurisation face à l'imprévu et, ce faisant, s'intègre dans des stratégies d'action rationnelles visant à anticiper l'aléa social et à administrer la preuve en cas de conflit (agression, litige routier, abus de pouvoir, etc.). Enfin, au-delà de l'antagonisme usagers/non-usagers, nous mettrons en évidence que la capacité à décoder les risques, à verbaliser les dilemmes éthiques de l'outil et à élaborer des usages complexes et réflexifs constituent un privilège statutaire corrélé à un fort capital numérique, qui dote les individus qui en sont gratifiés d'une agentivité surveillancielle qui peut inquiéter ceux qui en sont dépossédés.

2 Méthodologie et terrain d'enquête

Pour éprouver ce questionnement et en complément d'une approche quantitative par questionnaires récemment commandée par la CNIL à Harris Interactive – Toluna [7], nous proposons une méthodologie qualitative par entretiens semi-directifs approfondis afin d'accéder, d'une part, au sens que les acteurs donnent à leurs pratiques (Demazière et Dubar, 1997) et à leurs justifications d'usages et de non-usages de ces dispositifs connectés, et d'autre part à leur réflexivité sur ce que représentent ces derniers, notamment en termes de surveillance et de vie privée.

L'enquête, commandée et financée par le *Support Pool of Experts* de l'*European Data Protection Board* (EDPB) et réalisée pour la CNIL[8], a été réalisée entre mars et août 2026 auprès d'un échantillon diversifié de 25 individus, répartis entre possesseurs et usagers de lunettes connectées (N=8) et non-usagers (N=17) qui partagent pour caractéristique commune d'avoir une connaissance plus ou moins diffuse de ces dispositifs, sans en être possesseurs.

Le recrutement des enquêtés a été effectué par deux canaux principaux : d'une part et majoritairement par le biais d'espaces en ligne spécialisés tels que les groupes « Meta Ray Ban français » et « Meta Ray Ban Gen 2 » (plus international) sur les réseaux sociaux afin d'identifier des usagers et d'autre part, par réseau de proche en proche afin de diversifier les profils socio-démographiques, notamment ceux des non-usagers pour lesquels nous sommes aussi allés chercher des profils moins dotés en capital culturel et habitant des communes rurales. Le corpus d'enquêtés a été construit de manière à saturer deux variables majeures : la pratique effective de l'objet (usager/non-usager, afin d'observer de possibles décalages et de nous positionner vis-à-vis de la littérature existante) et le niveau de diplôme/profession de l'individu et celui de ses parents – des éléments que nous utiliserons comme indicateurs du capital culturel. Le guide d'entretien, en partie commun mais bien sûr adapté à la situation de l'enquêté (usager ou non), s'articule autour de quatre axes principaux :

1. Le rapport général à la technique et les trajectoires d'équipement : place du numérique dans le quotidien, habitudes de renouvellement matériel, etc.
2. Les représentations de l'objet : imaginaire associé aux lunettes connectées, fonctionnalités et absence de fonctionnalités, premiers liens envisagés avec la surveillance, etc. Une attention particulière est portée au lexique utilisé pour décrire l'objet (termes techniques, métaphores de la vision ou du danger) afin de faire émerger de potentielles variations liées au capital culturel.

[7] Voir https://linc.cnil.fr/sondage-les-francais-et-les-lunettes-connectees

[8] Cette recherche est réalisée pour la CNIL et plus particulièrement son laboratoire d'innovation numérique (LINC), Vincent Toubiana, Mehdi Arfaoui et Martin Bieri étant les principaux correspondants. Nous les remercions ici pour la proposition faite en février 2026 d'effectuer cette enquête et pour leur accompagnement dans sa réalisation.

3. Les pratiques concrètes (pour usagers) et projetées (pour tous individus) : contextes d'utilisation (mobilité, espace professionnel, espace domestique), mises en situation (lunettes connectées utilisées par un employeur, un membre de la famille, un enseignant, un professionnel de santé, etc.), gestion du regard d'autrui, types de contenus captés.
4. La réflexivité éthique et politique : expression des craintes, liens envisagés avec la vie privée, perception des régulations (nécessaires ou non), liens entre « l'objet » Ray Ban et le partenariat avec Meta, projection dans l'avenir sociotechnique (quelles lunettes d'ici cinq ans ?), etc.

Les entretiens, d'une durée moyenne de cinquante minutes, ont été intégralement enregistrés, transcrits puis soumis à une analyse de contenu thématique transversale essentiellement manuelle (Word) et en partie automatisée par Tailwind, assistant IA du logiciel d'analyse qualitative MaxQDA. Les guides d'entretien sont intégrés en annexe.

3 Des lunettes connectées pour quoi faire ? Un panorama des usages

L'expression « lunettes connectées » renvoie spontanément dans l'esprit des enquêtés aux modèles commercialisés par Meta, en partenariat avec Ray-Ban. Pour la majorité des répondants et à l'exception de deux des plus technophiles, c'est toutefois la marque Ray Ban qui est la plus fréquemment citée pour désigner ces lunettes. Plusieurs grands types d'usages, qu'ils soient effectifs, projetés ou observés, émergent du corpus. Nous proposons dans cette partie de les typologiser selon les motivations qu'ils recouvrent.

3.1 Spontanéité, authenticité et immersion : des lunettes pour capturer le champ de vision

Mathieu, opticien, souligne l'intérêt de la capture en « *POV*[9] » qui permet de filmer les choses au plus près du regard humain, offrant une immersion inédite impossible à reproduire avec un smartphone ou une caméra traditionnelle : « *C'est tellement plus proche du regard qu'on a l'impression d'être à la place de la personne qui filme. Je pense que l'utilité, c'est vraiment de se rapprocher au plus possible de la vision du porteur* ». Pauline, gestionnaire de paie, y voit également un avantage pour immortaliser des paysages en randonnée ou vivre pleinement des concerts sans avoir à lever les bras avec un écran, évitant ainsi de rompre l'authenticité de l'instant. Jacques ajoute, dans le même registre, qu'elles sont « *pratiques pour capturer un paysage sympa, son chien sur les genoux, des moments sympas, pas besoin de sortir le tel, de cadrer, on retrouve une spontanéité, une authenticité car la personne ne cherche pas « à poser », on prend le mouvement brut, etc. On capture une tranche de vie* ».

Farid, cuisinier, s'inscrit dans le prolongement des discours précédents, non sans insister sur le caractère disruptif du dispositif : ne disposant plus que de son smartphone lors d'une promenade à la plage, il en vient à regretter l'impossibilité de capturer son champ de vision comme il l'aurait fait avec ses lunettes :

> *« J'étais parti sur une plage différente et j'avais un paysage, il était vraiment magnifique. Et manque de bol, ce jour-là, j'avais laissé mes lunettes chez mon ami, donc j'ai pas pu en profiter. Donc je l'ai pris avec mon téléphone, mais j'étais un petit peu dégoûté puisque je me suis dit : 'j'aurais pu en profiter, prendre la vidéo directement sur mon nez, montrer à tout le monde de ce que je vois en direct'. Ça aurait pu être super, mais manque de bol, je l'avais oublié. (…) Les lunettes c'est un peu l'extension de ce que l'on voit en fait, c'est faire profiter ou montrer aux personnes ce que j'ai vu, ou le prouver si c'est quelque chose d'extraordinaire. »*

[9] Point Of View (« point de vue »), qui traduit l'idée notamment dans les sports de haut niveau d'être « au plus proche » de ce que le sujet observe réellement pendant une course, une descente ou une chute libre.

Selon Jacques et Geoffrey, les lunettes connectées ne se contentent pas de capturer le champ de vision, elles sont présentées comme particulièrement habiles lorsqu'il s'agit de le décrire, ce qui est très utile à Geoffrey, ancien podologue désormais en situation de handicap : « *C'est vrai que je demande souvent à mes lunettes ce qu'il y a dans le champ de vision. La description est phénoménale.* » Jacques et Mathieu développent par ailleurs que ces dispositifs sont très utiles aux personnes malvoyantes, notamment lorsqu'elles sont utilisées de concert avec l'application *BeMyEyes*[10] qui permet à l'humain de prendre le relais de la description IA et de décrire une image capturée par celui ou celle qui ne peut guère la voir. Pour autant, la description du champ de vision n'échappe pas à certaines critiques. Par exemple, être limité au « grand angle » du champ de vision apparaît aussi comme une contrainte, notamment pour Baptiste :

> *« Quand je suis allé en voir je me disais 'si je suis en train de regarder un truc et qu'il suffit que j'appuie sur un petit bouton pour filmer ce que je suis en train de voir, ça va être génial pour faire des vidéos courtes et les partager'. Et malheureusement, le fait de ne pas pouvoir contrôler ce que tu es en train de filmer, puisque ça ne t'est pas projeté sur l'œil, et de ne pas pouvoir zoomer pour avoir les trucs comme je fais avec mon smartphone, je me suis dit que finalement, cette lunette connectée, ça ne me servira à rien ».*

Cette limite technique ne concerne pas les modèles plus récents : les Meta Ray-Ban Display, commercialisées en France depuis octobre 2026, permettent effectivement de zoomer sur un élément ou un visage.

3.2 L'économie du contenu numérique « satisfaisant » et du dispositif « optimisé »

Dans la continuité du point précédent, nous observons que satisfaction et optimisation sont deux termes qui reviennent régulièrement dans les entretiens. Pauline note une prévalence de ces dispositifs sur les réseaux sociaux pour produire des vidéos immersives (comme des employés de supermarché filmant le rangement des rayons à la première personne), visant à capter l'attention des utilisateurs et à monétiser ces flux : « *Les gens qui rangent les rayons [...] font ça avec les lunettes pour pouvoir générer de l'argent après sur, sur TikTok, etc. Et les gens apprécient ça parce qu'ils disent que c'est, c'est un contenu satisfaisant* ». De la même façon, Farid filme occasionnellement ses plats, de leur préparation au rendu final, même s'il concède néanmoins n'héberger que rarement ces contenus sur les réseaux sociaux, préférant un partage plus restreint auprès de ses proches. La continuité entre la capture et le partage, aussi fluide que sur un smartphone, ne relève en rien du hasard puisque les lunettes connectées Meta s'inscrivent dans l'économie de l'attention des réseaux sociaux sont très logiquement adaptées aux plateformes communicationnelles de l'entreprise. Les usagers interviewés vantent également

[10] « Deviens Mes Yeux ». Pour en savoir plus : https://www.bemyeyes.com

leur capacité à produire des vidéos courtes mais « satisfaisantes », l'impossibilité technique de produire des vidéos longues n'étant aucunement une contrainte puisque le format attendu, recherché et consulté n'excède que rarement les soixante secondes (réels, stories, shorts, etc.).

De leur côté, Farid, Lydia, Claire et Marion insistent sur le volet « optimisation », qui peut être à appréhender par le côté « multitâche » du dispositif : « *Ce sont des lunettes solaires mais ce sont aussi des écouteurs en quelque sorte, et des caméras, je peux même leur parler, en fait c'est ça que je veux dire, j'ai vraiment optimisé mes lunettes, elles ne sont plus seulement des lunettes* », expliquera par exemple Farid. Lydia et Claire intègrent à cet effort définitionnel le gain de temps et la facilité pratique du dispositif, qui affranchit l'utilisateur « *de devoir sortir le téléphone de sa poche, un jour même ça remplacera le téléphone, quand on aura de la réalité augmentée par exemple, des notifications qui s'affichent, mais déjà c'est un outil d'optimisation du quotidien* » pour Lydia. Comme beaucoup d'autres participants informés, cette augmentation du regard représente un horizon d'attente majeur et la prochaine étape clé dans le développement et la diffusion des lunettes connectées.

3.3 Des dispositifs « mains libres », plus proches du corps mais moins intrusifs également ?

En tant qu'opticien, Mathieu identifie une valeur d'usage dans la formation et le partage de compétences manuelles complexes. Les lunettes permettent de filmer une manipulation technique délicate tout en gardant « *les deux mains libres* » – argument commercial largement déployé par Meta, offrant un retour d'expérience supérieur à une vidéo prise à une main via un smartphone. Dans la continuité et au-delà de l'image, des participants présentent un intérêt pour l'audio et l'utilisation de l'assistant conversationnel IA. Si la possibilité d'écouter sa musique sans écouteurs était décisive dans son acquisition, Lydia voit également dans les « mains libres » un argument sécuritaire majeur en tant que cycliste :

> *« Elles me permettent de communiquer, envoyer des messages en, je sais pas comment dire, en leur parlant, aux lunettes. Je leur lance des commandes : Hey Meta, s'il vous plaît, est-ce que tu peux envoyer un message à tel nom ? Et du coup, je peux envoyer un message directement comme ça, ce qui est très pratique quand on roule à vélo. Parce que ça m'est déjà arrivé de, de m'arrêter au bord de la route, sortir mon téléphone pour taper mon message. Parfois, c'est pas très safe aussi de s'arrêter comme ça au bord de la route. Alors que là, c'est très pratique. Je peux juste lancer une commande et ça envoie un message ou je peux même appeler et rouler et appeler en même temps avec les lunettes. »*

Pour Farid, cuisinier, un atout des lunettes connectées réside dans la coïncidence parfaite entre l'axe de sa vision et l'axe de la captation. Contrairement au smartphone qui extrait en partie l'individu de l'action, la lunette permet de documenter tout en restant pleinement engagé

physiquement. Le chef cuisinier enregistre ainsi le dressage de ses assiettes sans rompre le fil de son geste professionnel ou créatif et y voit une quête d'authenticité brute : filmer le monde exactement tel qu'il se déploie sous ses yeux, sans le filtre déformant de la mise en scène propre au bras tendu et au cadrage du smartphone.

3.4 Des applications d'accessibilité pour une autonomisation des déficients visuels

Les Ray-Ban Meta ne sont pas seulement des outils de productivité et de divertissement : l'accessibilité reste un des arguments majeurs présentés par Meta, qui a mis à disposition un kit de développement pour la conception d'applications dédiées aux personnes en situation de handicap. Yannick, ancien kinésithérapeute aujourd'hui à la retraite, revendique d'ailleurs le droit à vivre comme tout le monde malgré son handicap visuel. À cet effet, les lunettes connectées lui confèrent une « forme de vision » dont il ne dispose plus depuis son enfance, participant à une double égalisation des conditions entre voyants et déficients visuels. D'une part, il explique récupérer un ensemble de droits, dont celui à apprendre, à s'informer et à se déplacer de manière autonome, dont « disposent naturellement ceux qui voient » :

> *« J'étais frustré en voyant des gens feuilleter des magazines et lire, je me disais qu'est-ce qu'ils ont de la chance, moi je prenais Micro-Hebdo et je mettais ça sous mon agrandisseur et ça me prenait 4h pour lire un article. Maintenant sur mon smartphone je peux avoir toutes les revues que je veux et les écouter sur mon canapé, sur un banc public, sur les bords du Rhône, je peux m'informer comme tout le monde. Ça c'est de la liberté, de l'autonomie, j'ai le droit à la culture et à la formation comme tout le monde. »*

L'IA de Meta, mais aussi des applications tierces spécialement dédiées à l'accessibilité telles que BeMyEyes et OOrion, ajoutent un « sous-titrage » du réel par audiodescription d'une scène statique ou d'un environnement dynamique :

> *« Les lunettes plantent un décor, mon imaginaire s'incrémente de différentes informations, c'est de l'utilitaire, par exemple en face j'apprends qu'il y a une table avec trois chaises, des places libres, j'ai toute cette information que ce soit lorsque je marche ou lorsque je demande une description en étant assis, c'est quelque chose que les déficients visuels attendaient depuis des années ».*

D'autre part, l'égalisation des conditions intermédiée par la technologie dépasse le droit à être « comme tout le monde » et s'étend selon Yannick à certains rapports humains :

> *« Moi je n'ai pas envie d'être tenu par la main en permanence. Et ce n'est pas qu'une question d'envie, c'est surtout que j'en ai moins besoin aujourd'hui. Il faut comprendre que pour les personnes en situation de handicap, plus on devient autonomes, plus nos aidants sont soulagés, puisque parfois on les sollicite tellement que c'est eux qui vont mal. Plus on les*

> *soulage, plus on peut partager des moments je dirais… des moments normaux avec eux, un moment cinéma ou théâtre, la technologie aide à ça. Je peux voir un film avec mon aidant sans qu'il me murmure ce qui se passe à l'oreille, parce que j'ai l'audiodescription, on partage un moment d'égal à égal parce que la technologie permet d'être plus autonome. (…) Tenez, un autre exemple : depuis que je les porte, parfois je vais au restaurant et je dis à ma femme : on va inverser les rôles, cette fois c'est moi qui vais te présenter toute la carte ».*

Pour ce retraité déficient visuel depuis son enfance, les lunettes connectées pourraient donc participer à une horizontalisation « *bienvenue* » de la relation entre des malvoyants et leurs aidants, en incluant les personnes les plus proches parmi ces aidants (famille, amis, etc.). Plus largement, ces dispositifs pourraient permettre dans un futur proche de réduire notablement des comportements qu'il juge infantilisants vis-à-vis des personnes en situation de handicap visuel, qui sont perçus comme « *ayant besoin d'aide par défaut* ».

4 Une acceptabilité située de ces dispositifs de capture

Selon la plupart des répondants – et pas uniquement chez les non-équipés, les lunettes connectées sont, à l'origine, un outil de divertissement et restent dans tous les cas présentés comme tels, mais cette ambition initiale s'efface derrière un dispositif de surveillance interindividuelle et d'intrusion facilitée dans l'intimité d'autrui. La question du partage du contenu ainsi capturé est d'ailleurs centrale. Pauline évoque par exemple les risques de captation accidentelle ou malveillante dans l'espace public pouvant briser des anonymats ou exposer des pans entiers de la vie privée sur les réseaux sociaux sans considération des conséquences relationnelles. Plusieurs situations sociales, tantôt présentées par nous-mêmes pour faire réagir des usagers et non-usagers, tantôt évoquées directement par les répondants sous forme d'anecdotes, traduisent une forte hétérogénéité dans l'acceptation sociale de ces outils.

4.1 Le monde professionnel à l'épreuve des captures clandestines

Particulièrement récurrent en entretien, le monde du travail émerge sans doute comme l'espace de conflictualité le plus aigu concernant l'usage des lunettes connectées. L'introduction de ces dispositifs en réunion ou dans les espaces de bureau réactive des angoisses de flicage et menace directement la confidentialité des informations. Inès, cadre de la fonction publique, livre un témoignage précis sur ce qu'elle présente comme « *les ravages* » d'un usage détourné au sein de son administration : une collègue utilise ses lunettes de vue connectées pour enregistrer clandestinement des réunions stratégiques, capturant des données sensibles transférables à l'extérieur ou s'en servant comme moyen de pression. Face à cela, elle se sent impuissante, notamment en raison de l'ambiguïté matérielle de l'objet et de la difficulté à détecter un enregistrement :

> *« Malheureusement, l'administration n'a pas prévu ces cas de figure, puisque les lunettes connectées, c'est très récent, y a pas de charte, y a rien. Cette personne utilise ces lunettes connectées pour filmer et enregistrer des réunions où il peut y avoir des enjeux pour mon établissement [...]. Quand il est demandé d'enlever les lunettes connectées, c'est des lunettes de vue. On n'a pas le droit de demander à quelqu'un d'enlever des lunettes de vue ou quand on lui demande de ne pas enregistrer, la réponse est : "Prouve que j'enregistre !". »*

Selon l'interviewée, cette situation engendre un sentiment de vulnérabilité chez des agents, qui préfèrent taire les informations sensibles plutôt que risquer une fuite. Pauline, gestionnaire de paie, partage cette inquiétude concernant le secret des affaires et les risques de piratage informatique :

> *« Au bureau, souvent, tu traites des informations confidentielles. Je vois pas l'intérêt de les filmer et prendre le risque que ça fuite. On sait jamais avec le piratage ».*

> L'enregistrement à l'insu détruit la spontanéité des relations de travail. Inès confie faire *« très, très attention à tout ce qu'elle dit »* depuis qu'elle soupçonne avoir été enregistrée via un smartphone discrètement retourné sur une table lors d'un conflit de service : *« En fait, on a perdu le, la spontanéité [...] on n'a plus confiance ».*

Toujours dans le secteur professionnel, Patrick, conducteur de bus, exprime comme d'autres participants usagers – dont Christophe évoqué précédemment – sa conviction d'une profonde singularité de l'usage : « *je les ai prises pour une raison bien précise. Et c'est pas ce que vous pensez, je pense que vous êtes à dix mille lieues de le savoir. Vous pensez que c'est pour écouter de la musique ? Non, j'écoute pas de musique. Je m'amuse à en mettre, mais au bout de cinq minutes, ça me gave, j'enlève. Et si je vous dis pourquoi je les ai achetées, vous allez me dire : 'putain, c'est pas con'.* » Pour autant, les usages de Patrick ne sont guère surprenants au regard de ceux d'autres adoptants :

> *« Ça fait trois fois que je suis à un arrêt pour prendre des passagers et je me fais arracher le rétro par un camion ou une voiture, qui passe et qui prend la fuite. Ben maintenant, ça se passera plus. Je prends une photo. Voilà pourquoi je les ai en fait. Je vais pouvoir filmer ou prendre une photo si j'ai un souci sur la route. Moi, je me fais arracher un rétro quand je suis à l'arrêt, je suis pas en tort, bah maintenant je peux le prouver. Et dans un bus, c'est pas facile de regarder derrière pour prendre la plaque d'immatriculation. Donc maintenant, bah qu'est-ce que je fais ? Hier, j'ai eu le même cas, un camion qui s'est promené devant moi, route pas très large, j'ai vu le camion arriver, bah quand il était à portée de vue, j'ai pris une photo par sécurité. Comme ça si jamais il casse, hop, j'ai sa plaque d'immatriculation. »*

Parce qu'il accueille du public, Patrick explique s'être équipé après avoir négocié le port des lunettes connectées auprès de son employeur, en lui présentant explicitement les usages intentionnels et ceux qu'ils s'interdisaient, comme filmer des passagers, ce qui est « *de toute façon inutile puisque j'ai des caméras à l'intérieur* ». Dans tous les cas, il s'agit ici d'usages de nécessité, dictés par le sentiment d'une insécurité juridique croissante et par l'obligation faite à chaque citoyen de devenir l'archiviste légal de sa propre existence pour parer à un imaginaire de défaillance des régulations traditionnelles ou pour se justifier auprès d'un employeur. De la même façon, Moussa, livreur qui travaille avec deux plateformes, explique avoir recours à la captation vidéo de ses livraisons dans un objectif de préservation de son emploi précaire, ce qui traduit là-encore une surveillance par nécessité :

> *« Moi si mon score descend trop c'est simple je suis rayé de la plateforme, je sais que ça sert pas à grand-chose mais ça m'arrive de filmer des livraisons, les gens aujourd'hui ils sont… enfin il y a toujours quelque chose qui va pas, il manque une sauce alors que moi j'y peux rien, ils disent que c'est arrivé froid, il y a beaucoup de choses que je peux pas prouver*

> *et qui vont jouer sur ma note, mais au moins que je filme s'il y a un problème je peux montrer que la livraison elle s'est bien passée ».*

Xavier, non-usager, regrette ne pas avoir eu à disposition des lunettes connectées après une altercation dans son entreprise, dans laquelle il était intérimaire : « *les lunettes ça m'aurait été utile, mais bon le smartphone aussi si j'avais lancé le dictaphone tu vois, mais tout ça j'y pense après alors que les lunettes j'aurais capté direct qu'il fallait filmer c'est ça aussi la différence avec l'iPhone. Et là le mec qui m'a agressé était en CDI donc le choix était vite fait, je te laisse deviner qui s'est retrouvé au chômage* ». Marc, enfin, aurait aimé disposer d'éléments tangibles contre un supérieur hiérarchique face à une situation qu'il juge inadmissible :

> *« Mon boss est hyper raciste, un vrai xénophobe. Et il a humilié, euh, vraiment humilié la femme de ménage qui était noire quasiment devant moi. Et ce jour-là, je suis parti avant l'heure parce que je ne supportais plus qu'il l'humilie. J'en ai parlé à ma RH mais ça n'a rien changé, et j'ai regretté de pas l'avoir filmé, parce que c'était vraiment cruel et vraiment là, j'ai regretté.*
>
> Si tu avais eu ces lunettes connectées, est-ce que tu aurais filmé la scène ?
>
> *Sans aucun doute, parce que j'ai hésité avec mon portable de filmer, j'ai pas eu le temps, c'était déjà passé. Et c'est vrai que les lunettes connectées… c'est un outil qui peut être utile, dans ce genre de situations on serait bien bêtes de pas s'en servir. Mais il faut pas que ça devienne un but en soi de filmer les autres. »*

Comme dans le cas de Xavier, il rappelle la spontanéité de la capture. Lorsque la parole de l'employé est disqualifiée par une autorité hiérarchique, la captation vidéo embarquée semble donc apparaître comme un moyen efficace d'obtenir une justice factuelle et de rééquilibrer une asymétrie dans le discours inhérente à une position dans l'entreprise. De son côté, Jacques, responsable sécurité, se veut bien plus prudent et, rejoignant ici le maréchal ferrant Christophe qui évoquait quelques difficultés et la part d'inattendu relatives à son métier, explique à quel point une capture vidéo inopinée peut mettre en péril une carrière professionnelle et découler sur une « mise en procès » via les plateformes numériques :

> *« Moi je suis en fin de carrière, alors oui la vie privée… les images et vidéos peuvent être regardées par des gens en Afrique payées au lance-pierres, je m'en tape complètement, mais pour les plus jeunes… le problème c'est tous les tarés qui peuvent pas manger un pépito sans le mettre sur les réseaux sociaux, principalement la gen Z, ils ont pas de limite, pas de distance, leur vie c'est les réseaux. Et les lunettes… bon ça leur fera l'occasion de se regarder les uns les autres pour se prendre en photo et se filmer (…) bien sûr que ça va renforcer le harcèlement de rue, on le voit déjà sur les réseaux, et ça sera encore pire avec la reco faciale à venir. Et même au travail, regardez… mon fils est médecin, imaginez il fait*

> *une erreur de diagnostic ou autre, on peut lui pourrir sa vie en trois minutes avec ces lunettes ».*

Après avoir précisément identifié, sans s'en soucier, les risques derrière la collecte et le traitement délocalisé des contenus, puis dévalorisé l'exposition des plus jeunes sur les réseaux sociaux, Jacques recentre son discours sur une inquiétude majeure et cette fois tout à fait concrète, à savoir la mise en visibilité de l'erreur humaine à des fins de procédurisation par un autrui généralisé pourtant non habilité ni légitime à porter un jugement.

Justement, pour se préserver d'une possible publicisation d'une attitude inadaptée, Lara, 22 ans, vendeuse à temps partiel dans une enseigne de prêt-à-porter, adopte un comportement qu'elle décrit « encore plus irréprochable » lorsqu'un client porteur de lunettes connectées se présente à sa caisse :

> *« La première fois que c'est arrivé, je savais pas comment repérer si les lunettes filmaient ou pas, j'avais peur de finir sur les réseaux, ou que la vidéo parvienne à ma hiérarchie, même si je n'ai rien à me reprocher, c'était bizarre… Alors je me suis protégée, je souriais encore plus, j'offrais même un sac. (…) Puis j'ai demandé à ma collègue qui m'a parlé de la LED, donc la deuxième fois je savais que la personne en face ne filmait pas, mais j'essayais quand même d'être vraiment irréprochable ».*

Le témoignage de Lara est particulièrement intéressant, en ce qu'il montre que la jeune femme identifie bien prioritairement les lunettes connectées comme un outil de captation vidéo particulièrement discret d'une part, mais surtout comme un dispositif d'administration de la preuve d'autre part, qui pourrait la même en difficulté face à son employeur. En racontant cette situation à ses proches le soir-même, elle reçoit d'ailleurs des discours contrastés. Son conjoint lui précise avec une certaine nonchalance que « *C'est pas grave si ça filme pas* », tandis que sa mère, conformément à Lara, montre davantage d'inquiétude : « *Elle me dit : 'surtout fais attention, fais ce qu'il faut pour qu'on ait rien à te reprocher derrière'* ». Difficile pour autant, selon elle, de demander à la personne si elle est en train de filmer : « *C'est un client, c'est dans un contexte pro, c'est un peu compliqué, je veux pas le froisser* », explique la jeune femme, qui ajoutera plus tard dans l'entretien qu'elle « *appellerait quand même un vigile si elle remarquait qu'elle était filmée de manière insistante, comme c'était arrivé une fois avec un smartphone* ».

La réception de ces dispositifs en contexte professionnel réactualise ainsi des problématiques anciennes relatives au contrôle social des individus. Cette jeune femme qui, tout comme sa mère, pense en premier lieu à adapter sa conduite face à une incertitude surveillancielle reste une illustration paroxystique du panoptique de Bentham.

4.2 Les institutions de contrôle et d'éducation face à l'asymétrie du regard

Au-delà du secteur professionnel, d'autres scénarios ou situations vécues interpellent les répondants qui soulignent l'asymétrie de pouvoir et les perturbations relationnelles introduites par le dispositif. Plusieurs cas se distinguent ici, à commencer par le cadre scolaire sur lequel nous avons interrogé les répondants. L'hypothèse d'un enseignant portant des lunettes connectées suscite des réactions contrastées. Lydia valide immédiatement l'idée sous l'angle de la discipline : *« Ça pourrait inciter les enfants à mieux se comporter »*, rejoignant ici Inès qui justifie l'usage par une tactique défensive de l'enseignant face à des accusations d'étudiants. De son côté, Mathieu met en garde contre les effets délétères sur le développement et l'apprentissage des élèves : « *Avoir un visu sur ce qui se passe, euh, ce qui se passe en classe [...] je pense pas que ce soit une bonne chose de se savoir épié, euh, et possiblement fliqué, entre guillemets [...]. Je pense que ce serait pas… enfin, ça ne permettrait pas un environnement propice au relâchement de l'enfant et donc ça donnerait de mauvaises conditions d'apprentissage* ». Pauline se positionne de manière plus radicale, rappelant que l'éducation repose sur le droit à l'erreur, le tâtonnement et une relation de confiance asymétrique mais humaine entre l'enseignant et l'élève. Introduire la captation permanente à l'école détruirait selon elle « *l'espace de sécurité psychologique nécessaire à l'apprentissage* ».

Proche du contexte scolaire, une autre situation non présente dans notre guide d'entretien est évoquée à deux reprises : il s'agit du cas des personnes « louches devant les écoles ». Les inquiétudes de Marc et de Pauline se rejoignent : **«** *Aujourd'hui, je vois un bonhomme louche avec son portable qui filme la, qui me filme, qui filme la sortie des classes. Je me pose une question. Le même bonhomme, le même bonhomme avec des lunettes, ben je fais même pas gaffe parce que voilà, pour moi, surtout de loin, c'est juste un bonhomme avec des lunettes* », explique le premier, quand Pauline ajoute : « *demain, y a quelqu'un qui, qui a des intentions pédophiles ou autre, qui va devant une école ou qui va dans un parc se balader, en soi, il filme ce qu'il veut et il fait ce qu'il veut des images derrière. Et pour autant, les parents, ils sauront jamais que leurs enfants ont été filmés et tout ça quoi* ». Parmi les autres contextes d'usage présentés, l'usage de caméras par les forces de l'ordre est mieux accepté, car perçu comme une extension de dispositifs de contrôle déjà existants (caméras portées) visant à réguler la violence institutionnelle et citoyenne, à fixer des limites et à protéger les deux parties de manière symétrique. Mathieu note que cela « *permet d'instaurer une certaine limite* », tandis qu'Inès estime que cela permet aux agents de se protéger des jugements biaisés.

La sphère familiale est en revanche l'objet d'inquiétudes plus prononcées chez la majorité de nos répondants, notamment dans des situations de surveillance conjugale, mais pas uniquement. Olivier, enseignant-chercheur, relate un événement familial précis qui illustre ce qu'il dépeint comme une « *perversion technologique de l'intime* » :

> *« J'ai vécu une expérience que je qualifie d'odieuse, d'intrusive et de profondément malhonnête. Un membre de ma propre famille est venu à une réunion de famille élargie, où l'on débattait de questions politiques et personnelles assez vives, équipé de ces lunettes connectées. Personne n'avait réalisé qu'elles enregistraient. Quelques jours plus tard, lors d'un désaccord mineur, cette personne nous a renvoyé au visage des verbatims parfaits, des citations textuelles de ce qui avait été dit, en menaçant presque d'utiliser l'enregistrement pour prouver que tel ou tel avait eu des propos contradictoires. C'était un viol de l'intimité familiale, un détournement d'un moment de confiance pour en faire un tribunal. L'objet a transformé une discussion de table en une collecte de données à charge. »*

Cet extrait démontre par ailleurs que l'utilisation des lunettes connectées semble affecter la nature éthique des espaces qu'elles pénètrent. En introduisant la possibilité de l'archivage systématique et clandestin au sein de la sphère domestique, traditionnellement préservée comme le lieu de la parole libre, imparfaite et éphémère, l'objet affecte un « *contrat de confiance interindividuel* », ajoute Olivier plus tard dans l'entretien.

4.3 La captation acceptable : de l'intentionnalité et des lieux du « consentement implicite »

Pour autant, toutes les captures d'images n'apparaissent pas nécessairement inacceptables. Plusieurs répondants identifient des lieux publics et des activités où l'enregistrement ne pose pas de problème *a priori*. Pour Claire, c'est davantage l'intention derrière la capture qui est à investiguer et non la capture elle-même :

> *« Ça peut être dangereux si, par exemple, la personne est en train de filmer un parc avec des enfants. Ça devient de suite malsain, un mec qui filme des filles, qui les suit. Oui, là, dans ce cas, ce serait très problématique. Et de ne pas le savoir, de le cacher parce que ça filme discrètement quand même, ça prouve que la personne a de mauvaises intentions. Parce que si c'est quelque chose dont elle ne se cache pas, ça pourrait être plus légitime. Si, par exemple, elle fait du sport, elle est en train de filmer, je passe à côté, je vois qu'elle filme, il y a pas de souci, elle filme sa course ou sa séance, c'est ok, je vois des vidéos sur Instagram où des personnes vont filmer leur performance avec les lunettes, parce que c'est beaucoup plus simple forcément avec les mains libres, et dans ce cas, je pense que c'est légitime. On connaît le but, bon c'est un but de performance pour s'afficher sur les réseaux, mais c'est compréhensible ».*

Les profils les plus technophiles du corpus tendent également à minimiser la portée de cet enregistrement vidéo qui s'éloigne d'une volonté de voyeurisme, à l'instar de Xavier qui évoque avec un certain détachement sa propre exposition passive au sein de contenus produits par des

tiers dans des espaces de sociabilité contemporains : *« Aujourd'hui, je vais au Capitole, je vais la salle de sport, je sais pertinemment que je suis en arrière-plan de dix* Reels Instagram *de mecs qui filment leurs performances. C'est comme ça, c'est la vie d'artiste, on y peut rien (rires).* » Nous y retrouvons l'idée de « consentement implicite » de capture d'images localisé dans certains lieux publics.

Des participants plus critiques ignorent toutefois la question de l'intention. Selon Olivier, ce dispositif est, par son *design* et contrairement au smartphone, conçu pour enregistrer : « *La différence, c'est que le smartphone est un outil pluri fonctionnel. Il y a une multitude de fonctions sur un smartphone, alors qu'en fait, la lunette connectée s'apparente à une caméra qui d'emblée, pose l'intention de filmer. Donc c'est un outil de captation du regard que tu portes sur les autres et de fixation de ce regard, il peut pas y avoir de malentendu* ». Avant d'ajouter, paraphrasant la métaphore du sniper de Deleuze qui a accès par sa position surplombante à l'espace public mais ne souhaite atteindre qu'une seule cible, qu'« *il y a l'idée d'une visée dans la lunette, et lorsqu'elle sera associée à une augmentation de la réalité, la visée sera d'autant plus précise, ça correspond à ce qu'on voit passer avec la reconnaissance faciale* ».

Sandrine, co-fondatrice d'une start-up d'aide aux déficients visuels, se situe dans le prolongement du témoignage d'Olivier. Selon elle, l'acceptabilité contrastée des lunettes connectées s'explique surtout par l'incompréhension des finalités d'usages de ces dispositifs, le plus souvent réduits à leur capacité de capture photo et vidéo :

> *« Je pense qu'on peut légitimement se demander : pourquoi les porter si on est pas déficient visuel ? Moi je prends pas position mais je pense qu'il y a un souci de compréhension… À quoi ça sert si ce n'est à stalker ? Je pense que c'est ça qui fait peur aux gens. »*

Pour les personnes en situation de handicap en revanche, l'utilité est « *bien plus manifeste* » pour la cheffe d'entreprise, et ces lunettes pourraient bien plus facilement être acceptées par le grand public si elles étaient réservées à ce public.

Pour autant, cette limitation entraînerait d'autres difficultés relatives à une possible stigmatisation des individus équipés, similaire à celle qu'ils subissent déjà lorsqu'ils marchent avec une canne :

> *« Réduire les lunettes à un public de déficients visuels pour qui ça change effectivement la vie, ça revient à les montrer du doigt, à montrer qu'ils ont des droits à part. Il faut se rappeler que certains aveugles souhaitent la disparition de signes distinctifs, marchent sans canne, n'ont pas de chiens guides. Je prends l'exemple d'un ami malvoyant, au risque de vous choquer, quand je lui demande s'il veut un signe distinctif sur ses lunettes pour montrer entre guillemets que lui serait légitime à en porter, il me répond 'oui bien sûr, pourquoi pas une étoile jaune…' »*

C'est donc plutôt l'acceptabilité par les malvoyants de lunettes qui leur seraient exclusivement réservées qui interroge, ce que nous confirme Yannick, déficient visuel (cf. partie 3.4), non sans préciser que « *tout le monde ne partage pas cet avis, bien sûr* ». Le retraité s'oppose également à une possible interdiction de ces dispositifs telle qu'elle est discutée et parfois même adoptée dans d'autres pays :

> *« Aujourd'hui, grâce à l'audiodescription, j'ai parfois plus d'information que ce que peuvent décrire les gens. Bien sûr ça va manquer d'émotion, ce n'est pas une voix humaine, mais vous voyez ce que ça apporte quand même. Donc interdire complètement ces lunettes, c'est nous interdire l'accès à ces droits. »*

Bien informé des difficultés de régulation qui alimentent les débats publics autour des lunettes connectées, il souligne notamment que la reconnaissance faciale, qui cristallise de nombreuses craintes, pourrait être facilement encadrée et restreinte à des certains proches en particulier :

> *« La reconnaissance faciale ça peut servir à plein de monde, à assister beaucoup de personnes en situation de handicap, et il ne doit pas être compliqué de faire en sorte que les lunettes ne reconnaissent le visage que des gens que j'ai authentifiés. »*

5 Des lunettes connectées qui alimentent et matérialisent une judiciarisation du quotidien

Au-delà des résultats précédents, le corpus révèle une tendance sociologique lourde : l'utilisation croissante des technologies de captation comme bouclier juridique et administratif dans un monde social perçu comme incertain, violent voire anxiogène.

5.1 Filmer pour administrer la preuve

Les lunettes connectées et les caméras embarquées deviennent des instruments essentiels à l'administration de la preuve. Inès illustre cette dérive par une expérience personnelle liée à un accident de la route : agressée verbalement par un tiers, elle s'est vue refuser son dépôt de plainte par la police et rejeter sa prise en charge par l'assurance par manque de preuves visuelles factuelles, sa parole n'étant pas jugée suffisante. Elle conclut à une obligation contemporaine de tout enregistrer pour être entendue :

> *« Aujourd'hui, on remet en cause la parole des personnes et il faut que tout soit appuyé sur des faits. Donc aujourd'hui, si on n'a pas de caméra dans la voiture, si on n'a pas des lunettes connectées pour filmer ce qui se passe, on n'est pas entendu. Et je trouve ça dommage d'en arriver là. [...] On perd les rapports humains quoi. On perd cette, la confiance qu'il pouvait y avoir avant. [...] On est en train toujours d'anticiper s'il se passe ci, s'il se passe ça. »*

La technologie est ainsi investie d'une fonction de protection défensive face à l'effondrement du crédit accordé à la parole, dès lors que d'autres peuvent disposer de ces technologies et pratiquer eux aussi cet enregistrement systématique de l'ordinaire. Mathieu corrobore cette posture en affirmant que s'il devait se résoudre à utiliser des lunettes connectées, ce serait uniquement dans un cadre de protection personnelle en cas d'accident, tout en reconnaissant le dilemme éthique d'accepter de filmer des gens à leur insu. Dans les milieux ruraux ou artisanaux représentés dans notre corpus, cette surveillance horizontale est perçue à travers le prisme de la vulnérabilité face aux réseaux sociaux. L'image captée n'est plus un simple fichier informatique, elle est une arme potentielle de décontextualisation, comme le développe Christophe :

> *« J'ai eu le cas avec une jeune stagiaire qui avait sorti son téléphone pour filmer un jeune cheval qui s'était mis à paniquer pendant qu'on le parait. Le cheval s'est défendu, c'était impressionnant, mais on gérait la situation avec les méthodes habituelles d'éducation. J'ai arrêté le travail tout de suite et je lui ai dit : "Tu effaces ça immédiatement devant moi". Pourquoi ? Parce que la cruauté des gens sur les réseaux sociaux, elle existe quand même. Tu balances ça sur Internet sans le contexte, sans expliquer le métier, et le lendemain tu passes pour un bourreau d'animaux. Les gens jugent sur trois secondes d'images. Alors*

> *imagine si quelqu'un a des lunettes et filme tout mon travail sans que je m'en rende compte. C'est la porte ouverte à n'importe quel lynchage. »*

Comme Jacques l'imaginait au-dessus, le maréchal ferrant de notre corpus partage ainsi une expérience vécue au sein de son activité qui illustre parfaitement cette angoisse de la réinterprétation malveillante par le public numérique.

5.2 « Si j'en avais eu… ». Des non-usagers entre résistances et regrets

Dans la continuité, nos résultats mettent en saillance un paradoxe partagé par la quasi-totalité des participants. Alors même qu'usagers et non-usagers formulent des critiques le plus souvent sévères contre le potentiel « interveillanciel » de l'objet et les irréversibilités qui peuvent découler d'une massification de son utilisation, ils basculent quasi systématiquement dans une logique de captation préventive lorsque nous les invitons à imaginer un scénario personnel d'adoption ou que nous les mettons face à divers situations sociales possiblement problématiques telles que présentés précédemment (secteur professionnel, vie familiale, scolarité, etc.). Ainsi imaginées, les lunettes connectées sont investies comme un outillage de protection juridique. Dans ce contexte, rester « en-dehors du jeu » de cette interveillance qui prend sa source dans la capture vidéo de l'ordinaire afin d'anticiper l'extraordinaire, c'est s'exposer, être désarmé, renforcer une vulnérabilité, être celui qui ne peut se défendre. Plus tard dans l'entretien et en revenant sur son altercation au travail, Xavier raconte en effet comment l'absence de traces matérielles lors de cet incident a permis à sa hiérarchie d'étouffer l'incident :

> *« Si j'avais filmé cette scène avec des lunettes... Tu vois, l'histoire dont je te parlais, cette altercation d'une violence extrême au boulot où la direction a tout mis sous le tapis parce que c'était parole contre parole. Si j'avais eu l'enregistrement direct, au niveau de mes yeux, j'aurais eu quelque chose de plus solide que ma parole. Face aux RH, face aux avocats, vraiment j'arrive, je le pose sur la table, j'ai plus rien à dire. Tout est là. »*

Ce besoin de s'équiper pour prouver sa bonne foi ou pour identifier des agresseurs potentiels traverse les discours de la majorité des répondants, qu'ils soient ou non équipés. Christophe évoque des conflits d'usage récurrents dans les espaces naturels où la lunette connectée pourrait servir de *boîte noire* juridique :

> *« Dans mon coin, on voit de plus en plus d'altercations verbales, voire physiques, entre des cavaliers, des agriculteurs et des cyclistes ou des randonneurs qui ne respectent rien. Ça va très vite, les insultes fusent, et quand les gendarmes arrivent, chacun donne sa version et personne n'est condamné. Si le cavalier ou l'artisan a ses lunettes connectées qui tournent en continu, il a l'identité du mec, il a l'immatriculation du véhicule, il a la preuve de l'agression. C'est malheureux à dire, mais on en vient à un point où si tu veux te défendre dans cette société, tu dois tout enregistrer pour pouvoir aller au tribunal. »*

Les extraits ci-dessus convergent vers la conviction que les lunettes connectées peuvent être imaginées comme un substitut voire un palliatif à un appareil judiciaire ou managérial jugé défaillant. Il s'en dégage par ailleurs une tension éthique, sociologique mais aussi juridique entre la fabrication immorale et illégale de la preuve (contrainte par le droit à l'image et qui amène à se dire « je ne devrais pas, mais… ») et son utilisation en cas de besoin (valeur juridique d'une vidéo qui n'aurait pas dû être capturée mais qui peut néanmoins s'avérer recevable). Geoffrey évoque l'exemple de la *dashcam*, que « *les assurances adorent* » et qui « *fait taire les gens* ». Comme observé dans une enquête récente relative à l'usage parental de doudous connectés[11], les *smart glasses* se rapprochent de dispositifs de prévention dans une perspective d'auto-défense de soi ou, de façon concomitante, de discrédit de la parole de l'autre.

Pour les adoptants, les usages non récréatifs (voyages, etc.) de la caméra embarquée des lunettes sont donc souvent adossés à une logique de réappropriation de la sécurité urbaine. Initialement acquises pour contourner une contrainte réglementaire (écouter de la musique à vélo sans écouteurs pour éviter les amendes), les lunettes de Lydia mutent par exemple en un dispositif de sécurisation passive : *« Je vais filmer ma route... parce qu'on sait que certains carrefours en plein Paris, c'est très dangereux »*. Par ailleurs, les lunettes opèrent ici une double subversion, en ce qu'elles dissimulent l'infraction de l'usagère (l'écoute musicale interdite en conduisant, qui était d'ailleurs le motif d'achat principal de Lydia) tout en enregistrant à des fins probatoires les infractions d'autrui sans les en avertir. Chez Geoffrey, ancien podologue, les lunettes connectées s'inscrivent dans le prolongement d'une trajectoire technologique marquée par une culture de la captation défensive (usage de caméras domestiques et de *dashcams* automobiles depuis deux décennies). Pour cet usager en situation d'invalidité, l'enregistrement devient un bouclier juridique et psychologique. Lorsqu'il filme une rixe en bas de chez lui, il s'institue immédiatement comme archiviste du réel pour les autorités, en capacité de fournit un témoignage authentique puisqu'augmenté par l'infaillibilité supposée de l'image :

> *« C'est vrai que les lunettes apportent aussi une preuve de ce à quoi j'ai vraiment assisté, l'autre fois j'ai été témoin d'une bagarre pas loin de chez moi, plus ou moins grave, j'ai filmé avec mes Meta et j'ai appelé la police en même temps, j'ai filmé en tant que témoin pour me rappeler aussi, les détails. Si on m'avait demandé, j'aurais donné la vidéo pour justifier ce que j'ai vu réellement, l'heure, l'endroit, et non décrire juste sur ma bonne foi car je peux me tromper aussi ! ».*

Plus tard dans l'entretien, Geoffrey voit dans les *smart glasses* une « piétonnisation » de la traditionnelle *dashcam* automobile, toujours aussi efficace :

[11] https://www.parents.fr/etre-parent/famille/nounou-sous-surveillance-on-finit-par-agir-pour-la-camera-pas-pour-lenfant-1152300

> *« J'ai eu un accident, on m'est rentré dedans, j'étais pas en tort, mais en sortant de la voiture je tombe sur quelqu'un de mauvaise foi qui arrête pas de me dire « mais si, c'est vous qui êtes en tort », donc je lui réponds regardez, j'ai une* dashcam*, vous voulez qu'on tire la vidéo ? Il m'a répondu 'ah non ça va c'est bon' et on a rédigé le constat de la manière qu'il devait être rédigé ».*

Julien, non-usager, dresse un parallèle intéressant dans la continuité du discours de Geoffrey :

> « *Je vois un peu ça comme une* dashcam *oui, enfin, ça me fait penser au mode sentinelle de Tesla, tu te gares et hop tu filmes mais pas parce que tu veux filmer quelque chose, t'es sur un parking, tu t'en fous de ce qui se passe, c'est pas là que tu vas créer des souvenirs de voyage, tu vas pas la garder ta vidéo, par contre tu filmes parce que tu veux être rassuré s'il arrive quelque chose à ta voiture quand t'es pas là, et là c'est un peu comme si t'étais une sentinelle mobile, tous ceux qui ont ces lunettes deviennent des sentinelles mobiles en fait, c'est flippant (rires)* ».

En tant que technologies de surveillance « embarquées », les lunettes connectées se distinguent (tout en les complétant) des outils de surveillance « à distance » décrits par nos enquêtés. Le mode sentinelle sur un parking, la caméra domestique activée lors d'un départ en vacances ou encore le doudou connecté qui vérifie les agissements non seulement de l'enfant mais aussi d'un ou une *babysitter* sont autant de dispositifs qui assurent une forme de *disparition présente*, éloignée du concept psychologique de Gergen[12] (2002) mais qui consiste toujours ici à être un petit peu là, même en restant physiquement éloigné. Pauline s'inquiète de cette posture, qui consiste à substituer la preuve technique à la parole humaine. Elle voit dans la diffusion des lunettes connectées l'avènement d'une société de la méfiance systémique, où l'on n'échange plus pour résoudre un conflit, mais « *où l'on filme pour accumuler des pièces à conviction* ». Pour Pauline, la lunette connectée matérialise une paranoïa ambiante : elle ne protège pas du danger mais le postule comme permanent.

[12] En 2002, Gergen définit *l'absent presence*, ou disparition présente, comme le fait « d'être là sans être là » lorsque l'individu, dans un espace hybridé par la technologie, se trouve à la fois face à une personne et à son écran et absorbé par un ailleurs médiatique qui affecte la tenue d'une discussion ordinaire.

6 Identifier et verbaliser les enjeux éthiques des lunettes : des capacités inégalement distribuées

La capacité à comprendre, contourner ou dénoncer les enjeux éthiques de ces dispositifs est socialement située et indexée sur le capital culturel des individus et plus précisément sur le capital numérique qui en découle.

6.1 Une signalétique de la capture largement discutée

La praticité de l'usage des lunettes connectées s'explique au moins en partie la disparition de la « friction » liée à l'acte de filmer. Alors qu'un smartphone impose une gestuelle visible (sortir l'appareil, viser, maintenir l'écran levé) qui alerte l'entourage et matérialise le consentement ou le refus, les lunettes connectées participent à rendre la captation fluide, transparente et permanente. Mathieu théorise cette rupture : « *Les caméras sur un téléphone, même si c'est plus simple qu'un appareil photo ou une caméra, il faut quand même sortir son téléphone, il faut activer la caméra. Ça, ça demande un effort, ce qui est pas le cas avec les lunettes connectées. Donc du coup, on peut, on peut se mettre à filmer tout et n'importe quoi, à n'importe quel moment* ».

Par ailleurs et toujours contrairement au smartphone, la dissimulation, au moins partielle, de la gestuelle de la capture est à plusieurs reprises évoquée comme participant à un glissement vers une « *surveillance discrète* » selon Marion, étudiante en Master. Plusieurs participants adoptants évoquent à ce sujet un « *temps d'avance* » des utilisateurs et des plus technophiles pour repérer une captation vidéo face à celles et ceux qui témoignent d'une méconnaissance de l'objet. Lydia, usagère, explique :

> *« Si je connais la paire et je sais que la personne est en train de filmer et que je vois la petite lumière qui clignote et qu'elle m'a rien demandé auparavant pour pouvoir filmer les lieux et les personnes qui travaillent à l'intérieur de l'établissement, je pense que je lui demanderai gentiment de m'expliquer pourquoi il est en train de filmer et d'arrêter de filmer dans un lieu quand même public. Euh, après, si juste, je vois qu'elle les porte, mais qu'elle fait rien avec, je pense que je dirai rien de particulier. C'est vrai que je regarderais, si la personne met souvent la main dans ses cheveux, la gestuelle, c'est vrai que ça aide de savoir comment ça marche. »*

Dans tous les cas, une fois l'activation de la capture vidéo effectuée, se profile alors le témoin principal dont le rôle est d'avertir d'un enregistrement en cours. Pour répondre aux critiques sur la vie privée, Meta et Ray Ban ont en effet intégré une diode, proche des caméras, qui clignote lors des enregistrements. Dans la littérature scientifique que nous présentions antérieurement, le signal lumineux est perçu de manière diamétralement opposée selon que l'on possède l'objet

ou non. Dans notre enquête, usagers comme non-usagers s'accordent sur l'importance d'un signalement de l'enregistrement, comme Claire, analyste digitale, qui n'est pas équipée mais qui a essayé des lunettes connectées à deux reprises et qui s'appuie sur une situation précédemment rencontrée pour justifier de la nécessite d'être avertie d'une capture afin de ne pas être enregistrée à son insu :

> *« Un signal, c'est vraiment important, parce que regarde, une fois, j'étais dans la cuisine, et je reçois un message de mon copain qui lui était au travail et qui me dit bon appétit. Donc, ça m'a vraiment énervée. Parce que je ne savais pas qu'il était en train de me regarder par la caméra. Là, pour le coup, savoir que quelqu'un est en train de regarder à travers la caméra avec un signal, ce serait pas mal. À partir du moment où je suis au courant, voilà, ça me va, mais le fait de ne pas savoir et de recevoir un message comme ça, c'est particulier. »*

Chez la plupart des usagers, nous observons une mise en avant de leur « bonne foi » : Farid et Lydia s'appuient massivement sur cette diode pour s'auto-absoudre de tout soupçon de voyeurisme ou de vol d'images. Pour eux, la LED est un contrat de transparence : si elle clignote, l'autre est prévenu ; s'il ne dit rien alors qu'il voit la diode, il consent. Farid utilise cet argument pour évacuer les plaisanteries de son entourage le qualifiant de *« stalker »*. Cette prévention lumineuse de l'enregistrement participerait à « innocenter » la capture et à alimenter la bonne foi de celui qui en est à l'origine, ce qui n'est pas sans révéler quelques contradictions puisque Lydia et Farid eux-mêmes déclarent plus loin dans leurs entretiens respectifs que les personnes davantage en capacité de *comprendre* la signalétique de la diode et de la *traduire* en possibilité d'enregistrement de leur propre image sont précisément ceux qui sont équipés ou a minima informés :

> *« La LED c'est pour les gens qui sont renseignés un peu sur le modèle et qui connaissent, bah ça peut leur montrer que voilà, on est en train de prendre une photo ou une vidéo d'eux. Enfin, si on connaît pas le modèle, on va se dire ouais, le monsieur là, il a des lunettes qui clignotent. Est-ce que c'est normal ? Enfin voilà, on peut se poser euh, on peut se poser une dizaine de questions, mais on peut ne pas forcément connaître la réponse. »*

Mais cette couverture de l'action par un signal lumineux s'oppose à la lucidité critique des non-usagers : Mathieu rappelle, sans être le seul, que ce témoin lumineux est « *facilement contournable* ». Pour Inès, l'objet quitte le champ du loisir pour devenir profondément « *vicieux* » en raison de sa discrétion : « *Personne ne se rend compte que l'on filme en étant, euh, en train de discuter normalement. Avec un téléphone, ça se voit tout de suite, alors qu'avec des lunettes connectées, ça se voit pas* ». Inès qualifie cette LED de « *simulacre de transparence* » et rappelle qu'en plein soleil, une petite lumière est invisible, qu'elle peut être facilement masquée par un

morceau d'adhésif ou un coup de feutre noir, et surtout qu'elle n'indique pas la destination des données (stockage local, diffusion en direct, etc.).

Dans tous les cas, cet écart de représentations entre usagers et non-usagers ne fait pas toujours sens, puisque des usagers eux-mêmes évoquent les facilités de contournement de la LED. Patrick évoque des accessoires qu'il est « *facile de retrouver sur des sites de e-commerce* », quand Jacques ajoute qu'il n'est pas difficile de « *supprimer la LED directement via le software, en modifiant quelques lignes de code* ».

6.2 Des répondants qui identifient des mésusages et un besoin de régulation

Pour Christophe, Charles, Lara et Olivier, tous les quatre non-usagers, un vice majeur des lunettes connectées actuelles réside dans leur capacité esthétique de dissimulation. En cherchant à imiter les montures de vue classiques, l'industrie technologique commet selon plusieurs répondants un choix moralement discutable. Pour Patrick, la régulation devrait imposer une rupture esthétique radicale à des fins de transparence, tandis que Christophe regrette la discrétion du témoin lumineux :

> *« Si l'État autorise ces objets, il faut que le design oblige à la transparence. Il faut un voyant rouge, gros comme une bille, qui clignote de manière ultra-violente dès que la caméra s'allume. Quelque chose que tu ne peux pas masquer avec un bout de scotch sans bloquer l'appareil. Il faut que la personne en face sache, à dix mètres, qu'elle est en train d'entrer dans un studio d'enregistrement (rires). Si c'est discret, c'est de l'espionnage, c'est tout. »*

Cette exigence d'une signalétique universelle et obligatoire est poussée encore plus loin par Olivier, qui établit un parallèle avec les cadres normatifs de la recherche académique. Pour lui, l'espace public ne peut faire l'économie des principes de consentement éclairé qui régissent les sciences sociales. Mobilisant les normes académiques, Olivier dénonce ce qu'il pense être un flottement juridique accordé aux constructeurs de technologies portées :

> *« Quand nous, chercheurs, menons des entretiens, nous sommes soumis à règlement stricts, à des formulaires de consentement, garantir des droits de retrait, expliquer ce que nous ferons de chaque phrase, on est quelque part sous le contrôle de la CNIL. Tout ça, c'est réglementé. Et là, les lunettes connectées échapperaient à tous ces droits. Je vois pas au nom de quoi. C'est-à-dire qu'en fait, je vois pas au nom de quoi nous pourrions être filmés, même par un automobiliste, qui ensuite ferait valoir que moi en tant que piéton, j'ai traversé au mauvais moment. Il n'a pas le droit de me filmer. En tout cas, il n'a pas le droit d'utiliser ces images. Et là, on autoriserait des entreprises privées à commercialiser des lunettes permettant à n'importe quel quidam de capter le visage, la voix et les opinions politiques de ses concitoyens à leur insu dans l'espace public, c'est n'importe quoi. »*

Le refus d'adoption se formalise ici en un projet de résistance collective. Nous observons ainsi que les non-usagers critiques, qui sont dans notre enquête parmi les individus les plus dotés en capital culturel (nous y reviendrons), ne se positionnent pas en victimes passives de la technique, mais exigent le maintien de zones de gratuité relationnelle, d'anonymat et de confiance partagée exemptes de toute velléité d'archivage du quotidien. C'est dans ce contexte que Jacqueline, 68 ans, ancienne professeure des écoles, renchérit :

> *« L'accès à certaines technologiques, comme ce dont vous me parlez, ça devrait être réservé à peu de monde. Pour moi tout ce qui est filmer dans l'espace public, bien sûr vous allez trouver des gens pas d'accord du tout avec le fait de mettre des caméras ou autre et je respecte, mais si on filme l'espace public ça doit être à l'État de le faire, vous comprenez ? Et encore sous certains aspects ça me dérange aussi qu'il y ait ces caméras, mais pour moi c'est comme… vous connaissez, on dit que l'État a le monopole de la violence légitime dans une démocratie, là c'est pareil, il faudrait se questionner pour savoir si l'État doit avoir le monopole de la captation vidéo légitime, et si oui dans quelles conditions, parce que sinon n'importe qui arrive avec sa petite vidéo pour vous apprendre la vie après vous avoir filmée à votre insu ».*

Lorsque « tout un chacun » est gratifié de cette capacité à produire son contenu vidéo au sein même de l'espace public, il se présente pour certains usagers le risque d'être perçus par leur entourage comme un *« stalker »* potentiel, un « *capteur ambulant* » selon Farid. Le porteur de lunettes connectées introduit un filtre de suspicion qui, pour Lara dont nous parlions plus haut, la conduit à adapter son comportement pour paraître « *encore plus irréprochable* » au travail, que la LED soit finalement allumée ou non. Au-delà de sa signalétique, c'est la présence même du dispositif qui lui paraît ambigüe. Pour d'autres non-usagers, qui se distinguent néanmoins dans leur capacité à identifier les dispositifs de capture, l'espace social peut en devenir anxiogène en ce qu'il nécessite une vigilance supplémentaire, un aguet continu pour prendre conscience de la possibilité d'être filmé ou non. Charles explique :

> *« Comme je ne suis pas utilisateur et comme d'ailleurs en plus, je n'en connais aucun dans mon entourage, je ne sais pas comment elles fonctionnent. Je ne sais pas comment savoir si on filme ou pas. Et je ne sais pas quel est le type de contrôle que la personne a sur ses lunettes. Et ça, je pense que voilà, ça joue beaucoup sur la méfiance. Je pense que vu qu'on connaît pas l'objet, on s'en méfie beaucoup plus. »*

Il est rejoint ici par Claire, également non-usagère :

> *« Souvent, les personnes sont réfractaires vis-à-vis de tout ce qu'elles ne connaissent pas bien. Par exemple, les parents à leurs enfants qui disent que les réseaux sociaux, c'est mauvais, c'est malsain, fais attention sur les réseaux sociaux, etc. Et je pense que des*

> *personnes qui se méfient de pas mal de choses auraient tendance aussi à se méfier des lunettes connectées parce qu'elles ne connaissent pas vraiment l'objet ».*

Selon Jacques et Geoffrey, usagers, ces outils de capture peuvent altérer la qualité de leurs relations spontanées. Ces derniers expliquent devoir régulièrement expliquer les raisons du port de ces lunettes :

> *« Maintenant y a de la pub partout donc les gens commencent à savoir ce que c'est, en plus sur les réseaux les influenceurs s'en servent pour piéger les gens donc on me dit 'ah t'as ces trucs comme ce gars de la télé qui piégeait les gens'. Donc aujourd'hui si on me pose la question j'en parle, mais je dois aussi me protéger moi, les gens peuvent penser des choses sur moi, donc je montre mon capteur de glycémie, là ça rassure, je leur dis que j'ai des infos dans les lunettes, mais si j'étais pas diabétique ça passerait peut-être moins bien. Comme je vois mal je dis aussi que ça m'aide à la lecture des panneaux, eux me disent en retour 'ah on savait pas'. Je ressens régulièrement ce besoin de me justifier. »*

En définitive, l'affrontement entre les logiques de Lydia, Jacques, Christophe ou Geoffrey, qui filment pour archiver le réel et se protéger, et celles de Mathieu, de Pauline, de Claire ou d'Inès, qui prennent leurs distances avec ces pratiques, dessine les contours d'une fracture discrète mais profonde : dans les usages sociaux des lunettes connectées se projettent des ambitions sécuritaires et des désirs pourtant antagonistes de transparence et d'anonymat.

À la crainte d'une dépossession de son image dans l'espace public peut également s'ajouter celle d'une dépossession de certaines données personnelles, notamment médicales. À l'issue d'une après-midi chez un ami équipé pour lire sa prise de sang, Julien (26 ans, en recherche d'emploi) s'interroge : « *Je me suis rendu compte que c'était pas la caméra qui me gênait, enfin pas totalement, c'était plutôt la description de ce qu'il avait sous les yeux, il a 'lu' ma prise de sang en demandant à Meta de le faire et pour le coup ça m'a bien aidé mais plus tard j'y ai réfléchi, je me suis demandé, mais où vont mes données de santé après ?* ». Cette scission de deux temporalités dans l'usage du dispositif (pratique sur le moment, mais qui amène à réfléchir ensuite) n'est pas inconnue en sociologie du numérique et rejoint des résultats plus larges concernant la tension entre une logique utilitaire, privilégiée par l'acteur social qui souhaite – ou se sent contraint à – accéder à une information dans un contexte de nécessité voire d'urgence, et une logique réflexive (Jauréguiberry, 2003) qui amène à questionner sa pratique voire à l'adapter en conséquence. L'utilisation de lunettes connectées à des fins de gain informationnel, même si elle est par la suite identifiée comme compromettante pour des données personnelles et/ou sensibles, ne peut donc être dissociée de l'injonction à la connexion dans le monde professionnel (*ibid*.) ou du partage de sa localisation géographique (Bruna, 2026). Si la capacité probatoire des *smart glasses* est sans doute, au regard des discours collectés, supérieure à celle d'autres dispositifs interveillanciels, notamment parce qu'elle par l'exploitation de l'image et du son, les

Meta Ray-Ban ne sont pas tant des dispositifs singuliers de surveillance interpersonnelle ; elles participent de fait à leur extension.

6.3 Des inégalités sociales-numériques dans les réceptions et usages des outils

La diversité sociodémographique des répondants – usagers ou non – nous invitent à distinguer certains groupes sociaux concernant les imaginaires ou les pratiques des dispositifs étudiés. Il ressort effectivement que les individus fortement dotés en capital culturel et symbolique se démarquent par une capacité à conceptualiser, à mettre en mots les dilemmes éthiques des lunettes et à mobiliser des références complexes. Olivier, enseignant-chercheur qui reste peu informé sur les lunettes connectées en particulier, produit pourtant une analyse hautement réflexive et mobilise spontanément les cadres normatifs de la recherche académique pour politiser son refus de l'objet, qui échapperait à tout contrôle. Bien plus informés, Baptiste, Charles et Claire théorisent également ce rapport singulier à l'image introduit par ce dispositif surveillanciel. Leur discours n'omet pas de faire le lien avec la collecte et le traitement des données personnels, face auxquels d'autres répondants – y compris parmi les usagers – se déclarent avec humilité et non sans un certain fatalisme lorsque Charles se déclare, par exemple, « *complètement dépassé* ». En conséquence, les fractions interrogées disposant d'un capital culturel élevé ont une plus grande capacité à rationaliser et à verbaliser les paradoxes politiques et éthiques des technologies émergentes dont les lunettes connectées font encore partie.

À l'inverse, parmi les profils confrontés à la précarité ou à des contraintes professionnelles fortes, imbriqués dans des relations hiérarchiques complexes, l'acceptabilité ne se construit pas autour d'un débat éthique sur la vie privée, mais autour d'un impératif pratique d'autodéfense : Moussa, livreur, explique qu'il utilise la captation vidéo dans l'unique but de préserver son emploi précaire. Son acceptation de l'outil est dictée par la notation algorithmique des plateformes, tandis que Lara, vendeuse, doit désormais « *faire avec* » et soigner davantage encore sa relation client dans l'hypothèse où elle serait filmée, ce afin de pouvoir *démontrer* son exemplarité. Marc, logisticien, aurait aimé pouvoir justifier une agression raciste et déplore l'absence de capture vidéo pour renforcer le poids de sa parole face à un supérieur hiérarchique. Il explique également envisager de s'équiper « *si tout (son) entourage le fait, comme le smartphone à l'époque, pour pas être laissé pour compte* ». Patrick, conducteur de bus, s'est équipé pour répondre à une insécurité juridique (les délits de fuite lors d'accrochages) afin de pouvoir fournir une preuve factuelle à son employeur, et Xavier, intérimaire aujourd'hui en recherche d'emploi, exprime le regret de ne pas avoir eu ce dispositif pour faire face à sa direction lors d'une altercation face à un employé titulaire. Pour ces profils, usagers ou non une fois encore, la technologie est moins *discutée* mais davantage *adoptée par nécessité* (ou envisagée de l'être), et investie comme une « arme de protection juridique » face à des rapports de pouvoir hétéronomes.

Dans la continuité, le *capital numérique* se traduit de manière très concrète par le « temps d'avance » que possèdent les usagers avertis sur les profils profanes. Particulièrement technophiles, par intérêt ou formation professionnelle, Jacques et Geoffrey expliquent qu'il est techniquement facile de contourner les protections de Meta en allant « *supprimer la LED directement via le software, en modifiant quelques lignes de code* » pour Jacques ou en montrant suffisamment d'habileté à mentir sur le rôle de la diode pour Geoffrey. Lydia, usagère elle aussi, maîtrise les codes corporels du dispositif : elle sait repérer si un tiers filme en observant sa « gestuelle » (par exemple, si la personne met souvent la main dans ses cheveux) et explique avoir développé vigilance à ce mouvement. À l'opposé, nous retrouvons par exemple Charles, non-usager et profane, qui parvient certes à mettre en mots les enjeux éthiques du dispositif mais reste démuni par sa méconnaissance du fonctionnement de l'objet : « *je ne sais pas comment elles fonctionnent. Je ne sais pas comment savoir si on filme ou pas* ». L'inégale distribution du capital numérique crée ainsi une fracture entre ceux qui savent manipuler/détecter le dispositif et y réagir de manière adéquate, qui apparaissent comme les dominants du jeu surveillanciel, et ceux qui subissent cet environnement « augmenté » par la captation du regard et sa transformation en données et adaptent leurs conduites en conséquence.

7 Conclusion

Sous des dehors d'outil de divertissement ou d'optimisation du quotidien (multitâche, mains libres, etc.), les lunettes connectées, fréquemment distinguées du smartphone par les industriels comme par leurs possesseurs, semblent opérer une rupture paradigmatique dans le rapport à l'espace public, aux mondes professionnels et plus largement à l'altérité.

Notre analyse met en saillance une diversité d'usages sociaux de ces dispositifs qui s'articulent *in fine* vers des objectifs plus convergents qu'il n'y paraît. Le résultat majeur réside effectivement dans la prévalence d'une captation préventive et d'une constitution de la preuve, qui traverse le corpus de répondants et supplante largement dans notre enquête la volonté de surveiller spécifiquement ses pairs et ses proches. Face à un environnement social qui semble, dès l'enfance, marqué par une injonction croissante à savoir se justifier par les traces (Galinon-Mélénec et Zlitni, 2013 ; Bruna, 2026), la quasi-totalité des participants – y compris les plus critiques – réinvestit les lunettes connectées comme un outil d'anticipation d'une négativité potentielle. Puisque le dispositif gratifie son utilisateur de la capacité d'une vigilance spontanée de l'espace physique, dont la proximité avec le champ de vision renforce l'authenticité de la capture, il se mue ultimement en instrument d'administration de la preuve si cela devient nécessaire. Qu'il s'agisse de conducteurs de bus ou de livreurs protégeant leur emploi précaire, de cyclistes anticipant l'aléa routier ou souhaitant se préserver de la « mauvaise foi » d'autrui, l'enregistrement du regard devient une stratégie rationnelle d'autodéfense dans une environnement où le regard de l'autre ne se bornerait plus à voir, mais aussi à enregistrer,

stocker, archiver ; bref, produire de la donnée en lieu et place de produire de la parole. Rester en dehors de cette économie de la preuve est ainsi assimilé à une vulnérabilité systémique : les lunettes connectées fonctionnent comme les vecteurs d'une judiciarisation du quotidien, où l'image captée acquiert une supériorité ontologique et probatoire sur la parole humaine, qu'elle participe à renforcer, à desservir ou à remplacer.

De manière plus attendue, les résultats démontrent également que l'acceptabilité des lunettes connectées est indissociable de la structure du capital culturel et numérique des individus. Bien éloignée d'une appropriation homogène, la capacité à décoder les risques, à problématiser les dilemmes éthiques et à verbaliser les paradoxes de l'outil constitue un privilège statutaire fortement corrélé aux catégories sociales les mieux dotées. Ces dernières manifestent une réflexivité critique et une agentivité surveillancielle qui leur permettent par ailleurs de rationaliser leurs usages ou de formaliser des postures de résistance politique.

Les perspectives d'évolution de ces technologies, notamment l'intégration imminente de la réalité augmentée et potentiellement de fonctionnalités de reconnaissance faciale qui pourraient y être associés, laissent présager un durcissement de cette asymétrie entre un « voyant » augmenté, un non-possesseur néanmoins informé et un « observé » à la fois dépossédé de l'outil et de sa connaissance. Si certains usagers contournent déjà la réprobation sociale par des stratégies de justification ou de dissimulation de leurs intentions, les résistances collectives formulées par certains non-usagers – qui réclament des contraintes de design radicales ou l'application stricte des droits de consentement actuels ou imaginés – dessinent les contours d'une lutte politique à venir.

8 Références

AIM O. (2020), *Les théories de la surveillance. Du panoptique aux Surveillance Studies*, Paris, Armand Colin, coll. « U ».

AKRICH M. (1993), Les objets techniques et leurs utilisateurs, de la conception à l'action, *Raisons pratiques*, n° 4, p. 35-57.

AKRICH M. (1998), Les utilisateurs, acteurs de l'innovation, *Education permanente*, n° 134, p. 79-89.

BALLEYS C., MARTIN O., JOCHEMS S. (2018), Familles contemporaines et pratiques numériques : quels ajustements pour quelles normes ?, *Enfances Familles Générations* [En ligne], http://journals.openedition.org/efg/6094

BOURDIEU P. (1979). *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, éd. de Minuit.

BOYADJIAN J. (2026). Une sociologie des publics des espaces culturels numériques. Dans V. Berry, A. Jonchery et A. Louguet, *Culture en régime numérique*, Ministère de la Culture – DEPS, p. 199-222. https://doi.org/10.3917/deps.berry.2026.01.0199.

BROTCORNE P., VALENDUC G. (2009), Les compétences numériques et les inégalités dans les usages d'internet Comment réduire ces inégalités ?, *Les Cahiers du numérique*, 5(1), 45-68.

BRUNA Y. (2026, à paraître), Surveiller et prouver. Les finalités probatoires de la surveillance interindividuelle par géolocalisation, *Quaderni*, n°120.

DÉAGE M. (2018). S'exposer sur un réseau fantôme Snapchat et la réputation des collégiens en milieu populaire. *Réseaux*, 208-209(2), 147-172. https://doi.org/10.3917/res.208.0147.

DEMAZIÈRE D., DUBAR C. (1997), *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple de récits d'insertion,* Paris, Nathan.

GALINON-MÉLÉNEC B., ZLITNI S. (2015), *Traces numériques : De la production à l'interprétation*, Paris, CNRS Editions.

GERGEN K.J. (2002), The Challenge Of Absent Presence, *Perpetual Contact: Mobile Communication, Private Talk, Public Performance,* p. 227-241. https://doi.org/10.1017/CBO9780511489471.018.

GRANJON F. (2009). Inégalités numériques et reconnaissance sociale. Des usages populaires de l'informatique connectée. *Les Cahiers du numérique*, 5(1), 19-44.

GRANJON F. (2011). Fracture numérique. *Communications*, 88(1), 67-74. https://doi.org/10.3917/commu.088.0067.

GRANJON F. (2022). Inégalités sociales, dispositions et usages du numérique. *Éducation et Sociétés*, 47(1), 81-97. https://doi.org/10.3917/es.047.0081.

JAURÉGUIBERRY F. (2014). La déconnexion aux technologies de communication. *Réseaux*, 186(4), 15-49. https://doi.org/10.3917/res.186.0015.

JAURÉGUIBERRY F. (2003), *Les branchés du portable*, Paris, PUF.

JAURÉGUIBERRY F., PROULX S. (2011), *Usages et enjeux des technologies de communication*, Ramonville-Saint-Agne, Erès.

KAVIANI F., LYALL B., KOPPEL S. (2024), Exploring social perceptions of everyday smartglass use in Australia. *PLOS ONE*, 19(11), en ligne : https://doi.org/10.1371/journal.pone.0313001

KOELLE M., BOLL S. (2019), The Privacy Mediation Cards. A Participatory Design Approach towards Respectful Smart Glasses, en ligne : https://marionkoelle.de/data/paper/2019_Koelle_PrivacyMediationCards_camerarready.pdf

LICOPPE C. (2012), « Les formes de la présence », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], Vol.1, n°1. https://doi.org/10.4000/rfsic.142

LUPTON D. (2013a), Quantifying the body: monitoring and measuring health in the age of mHealth technologies. *Critical Public Health*, *23*(4), 393-403. https://doi.org/10.1080/09581596.2013.794931

LUPTON D. (2013b), *Google Glass : A sociological perspective*, en ligne : https://simplysociology.wordpress.com/2013/08/05/google-glass-a-sociological-perspective/

PASQUIER D. (2018), *L'internet des familles modestes. Enquête dans la France rurale*, Paris, Presses des Mines.

PHARABOD A.-S. (2019). « Faire ses 10 000 pas », vraiment ? Une enquête sur les pratiques de self-tracking ordinaires. Réseaux, 216(4), 157-187. https://doi.org/10.3917/res.216.0157.

PHARABOD A.-S., NIKOLSKI V. et GRANJON F. (2013). La mise en chiffres de soi Une approche compréhensive des mesures personnelles. Réseaux, 177(1), 97-129. https://doi.org/10.3917/res.177.0097

REGENBRECHT H., KNOTT A., FERREIRA J., PANTIDI N. (2024), To See and Be Seen. Perceived Ethics and Acceptability of Pervasive Augmented Reality. *IEEE Access*, Vol.12, en ligne : https://ieeexplore.ieee.org/document/10436676/

ZEKANY E. (2015), Through the Google Glass : Configurations of Attention in the Age of Digital Media, *MeCCSA-PGN 2015 Conference Issue*, en ligne.

9 Annexes

Sociographie*						
ID	Pseudonyme	Genre	Âge	Statut	Diplôme	Profession
1	Marc	H	60-64	Non-usager	Bac pro	Logisticien
2	Patrick	H	55-59	Usager	CAP, BEP ou diplôme équivalent	Conducteur de bus
3	Claire	F	25-29	Non-usagère	Bac + 5	Analyste data
4	Xavier	H	25-29	Non-usager	Bac pro	Ouvrier qualifié (électrotechnique)
5	Christophe	H	50-54	Non-usager	Bac	Maréchal Ferrant
6	Charles	H	35-39	Non-usager	Bac + 5	Barman (en reconversion)
7	Olivier	H	60-64	Non-usager	Doctorat	Enseignant-chercheur
8	Marion	F	20-24	Non-usagère	Bac + 3 à Bac + 4	Étudiante/serveuse
9	Jaqueline	F	40-44	Non-usagère	Bac	Sans emploi / Adulte handicapée
10	Farid	H	35-39	Usager	Bac pro	Cuisinier
11	Lydia	F	30-34	Usagère	Bac	Responsable de restaurant
12	Baptiste	H	65-69	Non-usager	Doctorat	Enseignant-chercheur
13	Inès	F	50-54	Non-usagère	Bac + 3 à Bac + 4	Cadre de la fonction publique
14	Germaine	F	55-59	Non-usagère	Bac	Aide à domicile
15	Pauline	F	25-29	Non-usagère	Bac + 5	Gestionnaire de paie
16	Mathieu	H	25-29	Usager	CAP, BEP ou diplôme équivalent	Opticien
17	Jacques	H	60-64	Usager	Bac + 5	Responsable systèmes sécurité
18	Geoffrey	H	60-64	Usager	Bac + 6	Podologue
19	Alice	F	40-44	Non-usagère	Bac + 5	Cadre dans la tech
20	Julien	H	50-29	Non-usager	Aucun	En recherche d'emploi
21	Moussa	H	30-34	Usager	Aucun	Livreur/ Autoentrepreneur
22	Jacqueline	F	65-69	Non-usagère	Bac + 3 à Bac + 4	Professeure des écoles (retraitée)
23	Lara	F	20-24	Non-usagère	Bac + 3	Étudiante/vendeuse prêt-à-porter
24	Sandrine	F	35-39	Non-usagère	Bac + 5	Cheffe d'entreprise
25	Yannick	H	65-69	Usager	Bac + 5	Retraité / Ancien kinésithérapeute

* Pour des raisons de confidentialité, plusieurs variables sociodémographiques essentielles à la constitution de notre échantillon diversifié (niveau de diplôme et profession des parents, département) sont volontairement absentes de cette sociographie.

Contact : ybruna@parisnanterre.fr


EDPB
European
Data Protection
Board